



Département de l'Essonne

République Française

Conseil Municipal du 2 avril 2024

Procès-verbal de l'intégralité des débats

Le jeudi 2 avril 2024 à 20 heures, les membres composant le conseil municipal de la Commune des Ulis se sont réunis au nombre de 25 au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Clovis CASSAN, Maire, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement, par écrit, le mardi 26 mars 2024.

La séance est ouverte à 20h07.

I- Appel nominal

SONT PRÉSENTS

Clovis CASSAN, Emilia RIBEIRO, Sarah JAUBERT, Edoe Koko MENSAH, Guenaël LEVRAY (arrivé à 20h17), Chabane CHALAL, Kévin MERIGOT, Rose-Marie BOUSSAMBA, Annick LE POUL, Gabriel LAUMOSNE (arrivé à 20h17), Délila M'HENNI, Hajer MOHSNI, Emmanuelle BOURNEUF, Afia Marthe GBAGUIDI, Servane CHARPENTIER, Soulé Mohamed NGAIDE, Medhi IDOUHAMD, Lodovico CASSINARI, Jean-Michel DIDIN, Françoise MARHUENDA, Jean-Gaston MOUHOUNOU, Nicolas GERARD, Nathalie MONDIN, Michèle DESCAMPS, Loïc BAYARD.

SONT REPRÉSENTÉS

Nathalie BEAN a donné pouvoir à Medhi IDOUHAMD, Hawa COULIBALY a donné pouvoir à Sarah JAUBERT, Etienne CHARRON a donné pouvoir à Chabane CHALAL, Gilbert PIANTONI a donné pouvoir à Lodovico CASSINARI, Djallal BOURADA a donné pouvoir à Délila M'HENNI, Latifa NAJI a donné pouvoir à Edoe Koko MENSAH, Oulfa ZRIDATE a donné pouvoir à Clovis CASSAN, Agnès-Simone FRANCAERT a donné pouvoir à Servane CHARPENTIER, Loutfi-Rahman OULALIT a donné pouvoir à Guenaël LEVRAY, Mériam HADDAD a donné pouvoir à Françoise MARHUENDA.

SONT ABSENTS

Le quorum est atteint.

II- Désignation du secrétaire de séance

Madame Hajer MOHSNI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

III- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire : Madame MARHUENDA, vous étiez secrétaire de séance la dernière fois. Avez-vous transmis vos remarques sur le procès-verbal ? Pratiquement pas. Merci au service, félicitations. Je vous propose d'approuver le procès-verbal de cette séance qui avait eu lieu le 29 février, date assez unique. Pas de remarques, pas de vote contre, nous sommes OK.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

IV- Information au conseil municipal des décisions prises en application de la délégation qu'il a accordée au Maire

Monsieur le Maire : Vous avez eu communication des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre de ma délégation. Avez-vous des questions sur ce sujet ? Je n'en vois pas.

V- Point Communauté Paris-Saclay

Monsieur le Maire : Un petit point d'information sur la communauté d'agglomération. Lodovico, il n'y a rien ce soir puisque c'est demain. Vas-y, je t'en prie.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Exactement. Le conseil communautaire ayant lieu demain, il n'y a pas de choses importantes qui me semblent justifiées d'être rapportées à notre noble assemblée.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

VI- Examen des questions inscrites

La séance est suspendue de 20h10 à 20h10.

Motion et vœu

Motion

Rapporteur : Madame Délila M'HENNI

Monsieur le Maire : Je vous propose d'ouvrir l'ordre du jour avec, et je remercie les élus de l'opposition pour leur compréhension, un vœu qui vous a été transmis par courriel et pas avec la totalité, mais avec les derniers éléments. D'ailleurs il y a encore eu une évolution de la situation aujourd'hui qui a nécessité peut-être quelques ajustements sur l'écriture de la motion que nous vous proposons de mettre comme point à l'ordre du jour ce soir. Madame M'HENNI, vous avez la parole pour rapporter cette motion.

Madame Délila M'HENNI : Bonsoir, merci Monsieur le Maire et bonsoir chers collègues. Ce soir je vais vous faire lecture d'une motion que nous avons rédigée à plusieurs élus et qui concerne la Palestine et notamment Gaza.

« Lors des Conseils municipaux du 27 mai 2021 et du 12 octobre 2023, nous nous étions exprimés sur la situation dramatique qui perdure au Proche-Orient depuis plus de 75 ans dans l'indifférence de la communauté internationale et sans que les résolutions de l'ONU soient mises en application. Depuis les attaques terroristes perpétrées par le Hamas le 7 octobre 2023, l'État israélien est entré dans une logique de vengeance funeste, aveugle et entretient une spirale destructrice pour les Palestiniens, Palestiniennes, mais aussi pour l'avenir de son propre peuple. Gaza est devenu un cimetière pour les vivants. La famine délibérément organisée s'installe alors que l'on déplore plus de 32 000 morts, dont 5 350 mineurs, 2,5 millions de personnes courent un risque fatal. Comment ne pas penser à ces milliers d'enfants qui errent seuls dans les rues, à ces milliers de personnes portées disparues, aux hôpitaux bombardés sans relâche, à ces infrastructures et maisons en ruine, aux déplacements forcés reconnus par le droit international comme crime contre l'humanité, aux attaques sans raison sur des Gazaouis rassemblés à des points d'aide alimentaire ?

Le 9 février dernier, la Ville des Ulis accueillait Madame Hala ABOU HASSIRA, Ambassadrice de Palestine en France. Cette dernière vient d'apprendre l'assassinat de 30 membres de sa famille qui vivaient à Gaza. Une famille entière toutes générations confondues emportée par la folie destructrice. Combien d'autres familles devront encore subir le même sort ?

En Cisjordanie, la politique d'effacement du peuple palestinien s'est intensifiée. Certains camps de réfugiés devront encore subir le même sort. De même, Tel-Aviv accuse l'ONU d'employer des terroristes au sein de l'UNRWA, seule agence de secours aux Palestiniens qui peut encore apporter eau et nourriture sur place. Derrière cette campagne de discrédit, le régime israélien vise l'anéantissement du statut de réfugié et le principe du droit international. Selon ce même droit international, le risque génocidaire est engagé comme le soulignait la Cour internationale de Justice dans son injonction du 26 janvier dernier. Les violations du droit n'ont toutefois pas commencé en octobre 2023 et la stratégie coloniale du gouvernement israélien doit cesser elle aussi. Au pouvoir en Israël, l'extrême droite de Netanyahu cherche à détruire tout espoir de voir triompher l'égalité et la justice sociale, seules garantes d'une paix durable pour les peuples israéliens et palestiniens. Le 25 mars, l'ONU a adopté pour la première fois sous les applaudissements une résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat pour le mois du ramadan devant mener à un cessez-le-feu durable qui exige la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages ainsi que la nécessité urgente d'élargir le front d'aide humanitaire et de renforcer la protection des civils dans toute la bande de Gaza. Seules la paix et la reconnaissance de deux États légitimes peuvent assurer la sécurité de tous à long terme. Seule la paix peut garantir un avenir hors du fanatisme pour les générations à venir des deux peuples. Il y a urgence à constituer un arc français, un bloc européen avec les nations à l'avant-poste du droit international, pour la France c'est une exigence politique. La grande histoire de l'humanité nous jugera et l'histoire nous jugera.

Ce soir en Conseil municipal des Ulis, Ville pour la paix, nous exigeons un cessez-le-feu immédiat et durable. Nous exigeons la libération de tous les prisonniers politiques palestiniens. Nous exigeons la libération immédiate de tous les otages détenus par le Hamas. Nous exigeons l'entrée sans restriction de l'aide humanitaire et le rétablissement du financement de l'UNRWA, le retrait complet des forces israéliennes de Gaza et de Cisjordanie, l'arrêt immédiat de la vente à Israël d'armes par des États de l'Union européenne et la fin de toute coopération militaire et sécuritaire avec cet État, la suspension de l'accord d'association Union européenne - Israël en raison de la violation des clauses relatives aux droits humains de cet accord. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire : Merci, Madame M'HENNI. Je note l'arrivée conjointe de Messieurs LAUMOSNE et LEVRAY.

Y a-t-il des questions, des observations, des remarques concernant la motion ? Cher Loïc.

Monsieur Loïc BAYARD : Merci pour cette motion. Effectivement c'est une vraie tragédie et c'est une catastrophe humanitaire. À titre personnel, je suis totalement en phase avec le contenu de cette motion, sans aucune réserve et pour cela nous voterons pour cette motion.

Il y a vraiment urgence, je pense que la France a un rôle à jouer, je pense que la communauté internationale a un rôle à jouer. La priorité est de faire cesser ce conflit, mais je pense que la reconnaissance des deux États est une priorité. Je pense que chaque peuple a le droit de vivre librement et chacun doit faire un effort là-dessus. À titre personnel, je trouve très regrettable le comportement du gouvernement israélien, j'ai l'impression qu'ils ont oublié une partie de l'histoire. En tout cas, nous espérons de tout cœur que ce conflit va cesser et que les générations futures et même les générations actuelles vont pouvoir enfin vivre en paix dans cette région. Cela fait 75 ans que ça dure, il faut que ça cesse.

Monsieur le Maire : Merci Loïc. Annick.

Madame Annick LE POUL : Oui, je suis complètement en phase bien évidemment avec cette motion puisque cela fait déjà un certain temps que nous nous exprimons sur le sujet tel que l'a précisé Délila. Effectivement le gouvernement d'extrême droite israélien ne répond même pas aux injonctions de la Cour internationale de Justice puisque c'était donc le 26 janvier et ils avaient un mois pour répondre à cette injonction, je cite « pour prendre des mesures pour prévenir les actes de génocide contre les Palestiniens », et depuis il n'y a rien eu du tout, au contraire il y a même une accélération puisqu'on le voit avec ce qui s'est passé hier ou cette nuit, les décès qu'il y a eus d'humanitaires étrangers qui étaient sur le sol de Gaza et qui ont été assassinés. Il y a vraiment, je crois, un jusqu'au-boutisme du gouvernement Netanyahu, c'est à se demander. On le voit bien dans le pays, il y a une montée de plus en plus forte de réactions. Jusqu'à présent il y avait quelques personnes qui réagissaient, mais là il y a quand même une montée, je pense, beaucoup plus d'Israéliens qui regrettent ce qui se passe bien évidemment. Je pense que sur le long terme, il faut vraiment que la communauté internationale prenne aujourd'hui des mesures. Il y a le court terme qui est l'arrêt de ce massacre, de ce génocide, c'est une première chose et après il faut prendre les vraies mesures pour qu'enfin ce qui se passe depuis 75 ans s'arrête c'est-à-dire arrêter les colonisations, revenir à des frontières plus en adéquation pour qu'il y ait enfin deux peuples qui cohabitent dans cette région du globe.

Monsieur le Maire : Merci, Annick. Merci pour ces paroles, étant entendu que solution à deux États ou pas, la principale problématique est celle de la justice sociale et de l'égalité des droits qui doit être garantie par un, deux ou trois États, la question n'est pas forcément là.

Une pensée sincère pour Madame Hala ABOU HASSIRA que nous avons eu plaisir à recevoir ici. C'est vraiment très dur d'avoir touché de si près, même si nous avons quelques réfugiés palestiniens aux Ulis, des gens qui ont de la famille là-bas tout comme des gens qui ont de la famille en Israël qui nous font état de la situation extrêmement tendue qui perdure depuis maintenant beaucoup trop longtemps. Il est clair qu'il est temps que ça cesse et je vous remercie parce que cela fait plusieurs années maintenant que le Conseil municipal continue à se prononcer pour une solution de paix durable dans ce secteur, d'abord parce que c'est un marqueur de notre vision solidaire de ville qui vit dans un monde, pas seulement en région parisienne, nous nous intéressons aussi à ce qui se passe en dehors des frontières communales. En tout cas nous sommes particulièrement solidaires de la situation qui émeut bon nombre de personnes dans ce pays et ailleurs.

Je voudrais dire une grosse pensée pour le peuple palestinien et aussi pour les militants de la paix et notamment les militants de la gauche israélienne qui aujourd'hui doivent avoir de grosses difficultés à se faire entendre. Je remercie aussi les habitants des Ulis qui à chaque fois qu'ils l'ont pu ont montré une certaine solidarité vis-à-vis des peuples qui subissent une agression sans précédent. Je vous remercie et nous continuerons, je l'espère, à interpeller les pouvoirs publics sur cette question avec autant d'énergie que possible.

D'autres interventions ? Je n'en vois pas. Merci, Madame M'HENNI, pour cette lecture.

Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, et je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente motion : À L'UNANIMITÉ.

Affaires générales

Question n° 1

Communauté d'agglomération Paris-Saclay - Rapport d'activités 2022

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : On passe la parole à Monsieur CASSINARI pour le rapport d'activités 2022, et pas 2023, de la Communauté d'agglomération Paris Saclay.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Oui, c'est effectivement le rapport 2022 parce qu'il a été adopté par le Conseil communautaire en septembre, donc il nous est soumis aujourd'hui comme il est soumis à toutes les communes de la Communauté. Vous avez eu dans l'envoi ce rapport d'activité qui comporte une centaine de pages donc je vais m'abstenir de le lire. Simplement, je crois que j'y avais fait allusion au Conseil municipal d'octobre sauf erreur de ma part, il est bien sûr centré sur le cœur de métier de la Communauté Paris-Saclay c'est-à-dire le développement économique, mais il n'oublie pas tous les autres thèmes en particulier la mobilité, la transition écologique, la politique de la ville, la culture et j'en passe. Dans les points que je voulais simplement relever, un point important pour nous, le PPA de Courtabœuf page 18.

Monsieur le Maire : Peux-tu rappeler ce qu'est le PPA ? Projet Partenarial d'Aménagement.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Exactement, Projet Partenarial d'Aménagement. Le guichet unique pour la rénovation énergétique page 58. La MJD, Maison de la Justice et du Droit, page 78. Le projet Démos à la page 79. Les concerts du Nouvel An à la page 91. J'en passe et des meilleurs. Cela dit, cela met en avant effectivement les réussites, mais ça ne cache pas ce qui est pour le moment un peu moins réussi, en particulier page 44, garantir le service de la fibre, qui ne nie pas les dysfonctionnements sur les réseaux fibre du territoire.

Je vais m'arrêter là, mais vous l'avez déjà lu *in extenso*, c'est quand même intéressant, même si cela balaye large, bien sûr. Je vous demande de prendre acte de la présentation de ce rapport d'activités de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay pour l'année 2022, en souhaitant que celui pour l'année 2023 vous soit présenté avec un peu moins de retard, mais il y a tout un travail entre le Conseil et notre Conseil.

Monsieur le Maire : Monsieur LAUMOSNE, peut-être d'abord. Madame DESCAMPS, vouliez-vous la parole ? Alors, Monsieur LAUMOSNE.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : Oui, je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire Monsieur CASSINARI sur l'aspect des Ulis. Il y a quand même un angle mort aussi à relever dans la transition écologique et énergétique du territoire sur laquelle l'agglomération affiche de grandes ambitions et qui pour l'instant n'est pas encore concrétisée au niveau auquel elle devrait l'être. Il y a un plan vélo par exemple très ambitieux qui veut se mettre en place sur l'agglomération et nous appelons de nos vœux ici la municipalité et les élus communautaires à ce qu'ils l'accélèrent. Il y a des questions de rénovation énergétique des bâtiments aussi qui commencent à devenir urgentes tant les difficultés pour payer les factures deviennent croissantes pour les habitants du territoire, y compris pour les Ulissiennes et les Ulissiens. Il faut donc que l'on puisse envoyer un message ambitieux matérialisé et accéléré en termes de transition écologique au niveau de l'agglomération.

Monsieur le Maire : Merci Gabriel, je plussoie. D'autres remarques ? OK.

Je sou mets aux voix cette prise d'acte. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité et je vous en remercie.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présente délibération :
À L'UNANIMITÉ.**

Affaires culturelles

Question n°2

Saison culturelle 2024/2025 du Centre culturel Boris VIAN

Rapporteur : Servane CHARPENTIER

Monsieur le Maire : Madame CHARPENTIER va nous présenter la saison culturelle 2024/2025 du Centre culturel Boris Vian.

Madame Servane CHARPENTIER : Tout à fait, avec un plaisir chaque année renouvelé, je propose au Conseil municipal de voter cette délibération pour la programmation de l'espace culturel Boris Vian. La saison culturelle 2024/2025 proposée par Monsieur ARCHIMBAUD, Directeur des Affaires culturelles municipales arrivé il y a quelques mois et que je salue au passage, offre une programmation équilibrée où se mêleront comme d'habitude des disciplines diverses et variées, du théâtre, de la danse, de la musique, de l'humour, du cirque qui permettront à chacun, en tout cas nous l'espérons, de trouver son bonheur.

Une attention toute particulière cette saison a été portée au spectacle jeune public, les spectateurs pourront donc venir dès le plus jeune âge en famille ou avec leur école, elles sont nombreuses aux Ulis on le sait, et prendre part à des projets d'éducation artistique et culturelle qui d'ailleurs nous sont chers.

Une vingtaine de spectacles compose donc cette saison culturelle 2024-2025, la création locale y tient comme toujours dans notre ville une place de choix et les spectacles sélectionnés, qui pour beaucoup ont déjà tourné, l'ont été en concertation avec les salles de spectacle voisines afin de permettre à l'espace culturel Boris Vian d'affirmer son identité sur le territoire. Une vingtaine de spectacles, c'est un peu moins que les années précédentes, car nous avons la volonté de libérer l'espace culturel Boris Vian pour pouvoir y accueillir des événements en dehors des périodes de programmation, ce sera le cas notamment en octobre, par exemple, avec le Salon du bien vieillir.

Enfin, pour accompagner cette nouvelle saison culturelle, un travail sur la tarification est en cours, nous aurons l'occasion d'en reparler ici prochainement. Je peux néanmoins déjà vous annoncer que dès le mois de juin, la billetterie en ligne sera disponible. Vous pourrez donc, une fois les spectacles de la saison culturelle 2024-2025 validés, faire tranquillement votre choix chez vous et effectuer vos réservations sans avoir à vous déplacer.

La première étape, comme je le disais, c'est ce soir. Je demande au Conseil municipal de bien vouloir valider la saison culturelle à venir et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats et conventions qui s'y rapportent. Merci.

Monsieur le Maire : Parfait. Je sais que nous aurons le plaisir d'accueillir Wali DIA et une production des Bouffes du Nord, cela a un rapport avec les théâtres de Paris. Excellent, très bonne salle les Bouffes du Nord. Il y a le Village des Sourds aussi qui a attiré mon attention, nous avons hâte d'avoir la présentation de la saison culturelle.

Madame Servane CHARPENTIER : Oui, sur un texte de Léonore CONFINO, un spectacle en partie en langue des signes que nous sommes ravis d'accueillir.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Comme d'habitude, vous connaissez. Y a-t-il des questions ou des observations ? Je n'en vois pas.

Il s'agit de nous autoriser comme d'habitude à signer les conventions, les contrats, à solliciter les différents partenaires financiers, etc. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Affaires financières

Question n° 3

Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 24 janvier 2024

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Monsieur CASSINARI, la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, la fameuse CLECT, qui a eu lieu le 24 janvier 2024.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Voilà. Lors de la précédente séance du Conseil municipal, il y avait déjà un rapport d'une CLECT précédente. Encore une fois, à chaque fois qu'il y a des changements dans les transferts de compétences, dans un sens ou un autre, entre la communauté Paris-Saclay et l'une ou l'autre des communes, la CLECT se prononce et c'est ensuite approuvé par le Conseil communautaire puis par chacun des Conseils municipaux.

Cette fois encore Les Ulis ne sont pas directement concernés, simplement il faut que vous soyez informés puisque cela concerne Chilly-Mazarin avec un transfert de poste pour la médiathèque, si j'ai bonne mémoire.

Monsieur le Maire : La médiathèque. Pas de questions, pas d'observations ? Je vous propose donc d'approuver ce rapport de la CLECT.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, et je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 4

Délibération relative au vote des taux d'imposition 2024

Rapporteur : Clovis CASSAN

Monsieur le Maire : Je vais essayer de dignement représenter Monsieur PIANTONI pour la délibération relative au vote des taux d'imposition 2024. Délibération assez simple puisque vous savez que l'on a jusqu'au 15 avril pour délibérer sur les taux communaux qui concernent aujourd'hui, depuis la disparition de la taxe d'habitation, les taxes foncières sur les propriétés bâties, les taxes

foncières sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation pour les résidences secondaires parce que oui, il y a des résidences secondaires aux Ulis. Les taux ne changent pas. Pour que tout le monde le sache, il y a eu une réévaluation des bases que vous avez dû voir toutes et tous, celles et ceux qui ont à payer les taxes foncières. C'est donc réévalué sur les bases nationales, ce n'est pas le taux communal qui va avoir une incidence sur l'augmentation de la facture des impôts. En revanche, de notre côté, cela fait des ressources supplémentaires et la municipalité, comme elle s'y était engagée, ne souhaite pas toucher aux taux d'imposition locaux en ce qui concerne les taxes foncières parce que l'on considère que ce n'est pas pertinent d'un point de vue économique et plus simplement parce que l'on sait aussi à quel point cela peut être difficile de s'acquitter de cette taxe pour certains propriétaires de la ville.

Nous avons donc maintenu les taxes :

- la taxe sur le foncier bâti à hauteur de 33,69 % qui se compose du taux de la Ville qui est de 17,32 % et de l'ancien taux départemental de 16,37 % ;
- la taxe sur le foncier non bâti qui reste inchangée à 71,96 % ;
- et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires qui reprend l'ancien taux de taxe d'habitation à 12,76 %.

Il faut donc que vous approuviez le maintien de ces taux d'imposition à moins que vous ayez des remarques ou des demandes particulières. Il faut juste, à chaque fois que je le peux je le ferai, regretter comme d'habitude, et permettez-moi de le faire en ces lieux, que le gouvernement qui nous demande de faire des économies sur à peu près tout se soit empressé de supprimer les rentrées fiscales en tout temps, à commencer aux alentours de 2008 par la fin de la taxe professionnelle qui a fait beaucoup de mal aux collectivités territoriales. Plus globalement il y a eu la suppression récemment de la taxe d'habitation qui est un manque à gagner assez important pour les villes même si elle est compensée à une certaine hauteur. Je vous avoue que je m'inquiète un peu de la capacité de notre État à maintenir un haut niveau de service public.

Madame LE POUL, je n'en attendais pas moins de vous.

Madame Annick LE POUL : Il serait intéressant, ce serait un énorme travail et avec le recul ça ne serait pas forcément faisable, de voir quel serait le manque à gagner depuis la suppression de la taxe professionnelle, même s'il y a des compensations qui ne sont certainement pas à la hauteur de la dynamique qu'il y avait par le passé surtout avec Courtabœuf. Ce serait intéressant de voir l'érosion sur toutes ces années que nous avons eue sur la taxe professionnelle et de faire la même chose par rapport à la taxe d'habitation, voir l'érosion au fur et à mesure des années où les compensations ne sont pas forcément à la hauteur de ce que l'on touchait et surtout des éventuelles dynamiques comme la taxe d'habitation avec de nouveaux habitants, etc. Ce serait intéressant à suivre pour voir tout ce manque à gagner.

Monsieur le Maire : Monsieur PIANTONI n'est pas là pour nous faire des calculs savants, mais ce qui est sûr c'est que si l'on constate l'action des deux municipalités qui nous ont précédés sur la capacité d'investissement de la Ville, même s'il est à noter qu'il y a toujours eu des finances saines permettant un certain nombre de marges de manœuvre, nous avons clairement un patrimoine qui a vieilli et qui aurait sans doute fait l'objet d'un entretien plus ambitieux s'il avait pu être financé par une taxe dynamique comme la taxe professionnelle. C'est dit ici, en ces lieux, évidemment chacun a fait comme il a pu et je crois que nous avons, toutes municipalités confondues, à subir des choix gouvernementaux parfois incompréhensibles pour les finances communales. Rappelons que les

collectivités territoriales, de mémoire, sont toutes obligées de voter un budget à l'équilibre ce qui fait une grosse différence avec l'État et en plus participent à 70 % de l'investissement local qu'il y a dans ce pays notamment sur le bâti. Je ne vous cache pas que même pour le tissu économique, c'est quand même un vrai problème de nous priver de marges de manœuvre financières. C'est dit. Pas de remarques ?

Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Développement social et urbain

Question n° 5

Règlement pour l'organisation d'une tombola

Rapporteur : Emilia RIBEIRO

Monsieur le Maire : Madame RIBEIRO, vous avez le règlement pour l'organisation d'une tombola. J'espère qu'il est inscrit dedans qu'il est évident que je gagnerai cette tombola.

Madame Emilia RIBEIRO : Nous allons examiner ça, bien sûr. Merci, cette délibération concerne le règlement pour l'organisation d'une tombola.

Comme vous le savez tous, le service des Aînés de la ville des Ulis est un service public local de solidarité et de proximité en direction des personnes âgées, et suivant le règlement du service des aînés, de 62 ans et plus, retraités et/ou sans activité professionnelle. Afin de répondre aux enjeux liés au vieillissement, le service des Aînés s'applique à proposer au moins une activité ou une sortie par mois, des événements, des activités à destination des aînés permettant de tisser des relations entre les personnes, et surtout de rompre l'isolement des personnes âgées aux Ulis. Ces activités peuvent prendre diverses formes : thés dansants, activités sportives, ateliers bien-être, ateliers numériques, visites culturelles, animations à l'espace des aînés, le Temps des aînés au Radazik, les festivités de fin d'année, les sorties et les voyages découverte, les séjours en bord de mer ou à la campagne, mais aussi des événements dont la plénière du Conseil des Aînés pendant la semaine bleue ou encore le Salon du bien vieillir fixé le 8 octobre prochain à l'espace culturel Boris Vian.

Dans le but d'assurer un temps ludique, divertissant et stimulant, il est proposé d'organiser des tombolas gratuites lors de certains événements municipaux proposés aux aînés.

La tombola présentée est un jeu de hasard gratuit où les gagnants sont désignés par un tirage au sort et remportent un lot. Le tirage au sort a lieu le jour dudit événement et le prochain est justement prévu à la fin du Salon du bien vieillir au mois d'octobre.

Il se trouve que d'un point de vue juridique et conformément au code de sécurité intérieure, une délibération est nécessaire pour encadrer ce dispositif et autoriser la ville à organiser des tombolas. Les lots sont achetés sur le budget du service des Aînés, offerts par les commerçants ou trouvés par les services municipaux de la ville. Un registre retraçant toutes les informations des lots donnés sera tenu par le service des Aînés.

Comme je l'ai déjà dit, les lots seront retirés à la suite du jeu ou directement chez les commerçants quand il s'agit d'un bon de retrait. C'est ainsi que le règlement pour les tombolas effectuées par le

service des Aînés de la municipalité des Ulis précise dans le détail les modalités d'organisation, les dotations des lots, de leur retrait et de déroulement du jeu.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'organisation de la tombola telle que présentée ;
- approuver le présent règlement de cette animation jointe à cette délibération ;
- autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Merveilleux. Vous avez l'air dubitatif. Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous espérons que les services trouveront des lots, cela m'a fait beaucoup rire.

Madame Emilia RIBEIRO : C'est bien parti.

Monsieur le Maire : Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 6

Règlement pour l'organisation de lotos

Rapporteur : Jean-Gaston MOUHOUNOU

Monsieur le Maire : Nous restons dans le règlement pour l'organisation des lotos, Monsieur MOUHOUNOU, vous êtes plus loto que tombola.

Monsieur Jean-Gaston MOUHOUNOU : J'y assiste toujours. Merci, Monsieur le Maire. À la suite de ce que vient de dire ma collègue, je ne vais pas reciter tout ce qu'elle a dit, c'est dans la continuité. En plus de la tombola, nos aînés, nos vieux comme j'aime à le dire, aiment organiser des lotos. Tout jeu de hasard est encadré par la loi. Le service des Aînés propose plusieurs lotos par an, une animation qui rencontre toujours un vif succès. D'un point de vue juridique et conformément au code de sécurité intérieure, une délibération est nécessaire pour encadrer ce dispositif et autoriser la ville à organiser des lotos.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'organisation des lotos tels que présentée, j'imagine que vous avez dû lire la présentation ;
- approuver le présent règlement intérieur ;
- autoriser le maire ou son représentant à signer tous documents s'y rapportant.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Frais de participation pour les Ulissiens, 5 € le loto, grand moment.

Monsieur Jean-Gaston MOUHOUNOU : Nos vieux adorent.

Monsieur le Maire : Tout le monde adore le loto. J'ai une pensée particulière pour Fanfan qui regarde, je le sais, et qui apprécie particulièrement le loto. Je lui ai promis que je le lui dédicacerais quand on parlerait de loto au Conseil municipal, c'est fait. Des questions, des observations ? Pas d'amateurs de loto à cette table.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée, et je vous en remercie, à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 7

Règlement du transport à la demande

Rapporteur : Emilia RIBEIRO

Monsieur le Maire : Nous restons dans le règlement, cette fois-ci dans le transport à la demande, Chère Emilia.

Madame Emilia RIBEIRO : Nous quittons l'aspect Française des jeux de la municipalité des Ulis et nous passons à un autre service proposé par la municipalité. Je vous ai déjà donné un aperçu des actions menées par le service des Aînés lors des deux précédentes délibérations, notamment dans le cadre des animations qui permettent de tisser des relations entre les Ulissiens et les Ulissiennes parce que prévenir le repli sur soi et l'isolement est un facteur déterminant de santé et d'autonomie de nos aînés.

Le service des Aînés a aussi un rôle d'accompagnement des aînés et de coordination des actions sociales sur la ville. Des dispositifs de solidarité comme la téléassistance, le portage de courses et de livres à domicile et le transport à la demande ont été mis en place pour répondre au mieux aux besoins quotidiens des aînés ulissiens. La navette des aînés ou le transport à la demande comme vous voulez le nommer, est un service de transport gratuit destiné aux personnes retraitées ulissiennes de 62 ans et plus, conformément au règlement intérieur du service des Aînés. Ces personnes ne sont pas facilement véhiculées, sont en perte d'autonomie ou alors ont des problèmes de mobilité. Ce service permet aux aînés de développer leurs relations de proximité avec les services municipaux de la ville et permet au service des Aînés d'observer l'évolution des conditions de vie des usagers et de communiquer sur les dispositifs existants sur la ville en leur faveur. Il permet aussi de créer du lien et de repérer les personnes isolées.

Face au succès grandissant de ce dispositif, il convient d'établir un règlement intérieur spécifique au transport à la demande afin de préciser les modalités de fonctionnement aux usagers, notamment les règles de réservation et d'annulation de ce transport. Ce transport est assuré par un agent du service des Aînés au moyen des véhicules électriques de type utilitaires, pratiquement toute la semaine du lundi au vendredi à des horaires bien précis. Il dessert uniquement les lieux sur le territoire des Ulis. Les lieux les plus desservis sont en tête le cimetière de l'Orme à Moineaux, l'espace des Aînés, les commerces, les cabinets médicaux, le Centre de Santé, les animations proposées par le service au Radazik par exemple, au sein des centres sociaux.

Une inscription préalable est bien évidemment obligatoire auprès du service des Aînés. J'invite d'ailleurs les aînés de la ville qui ne le sont pas encore à s'inscrire auprès de ce service, ce qui leur permet d'être informés directement des activités qui leur sont proposées. Par conséquent, les réservations et les annulations sont effectuées selon des conditions bien précises de façon à rendre ce service efficace et à profiter au plus grand nombre dans de bonnes conditions. C'est pour cela que le règlement intérieur comprend une partie à signer par l'utilisateur signifiant sa bonne connaissance et son acceptation des termes du règlement.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- adopter les termes du règlement intérieur du transport à la demande joint à cette délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le règlement intérieur de transport à la demande et tous documents s'y rapportant. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame RIBEIRO. Parmi les premières destinations, notre magnifique cimetière de l'Orme à Moineaux, ce qui me permet de passer un bonjour amical à sa conservatrice, Fabienne et à ses agents Sophie, Hocine et Azzedine, très dévoués au service public du funéraire aux Ulis. Des questions, des observations ? Monsieur LAUMOSNE.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : Oui, rebonsoir. Sans tomber dans le pathos, je voudrais faire un témoignage sur l'utilité de ce transport à la demande parce que nous avons de plus en plus d'Ulissiennes et d'Ulisiens en situation de ne plus pouvoir se déplacer, y compris sur notre ville relativement plate et avec quand même suffisamment de transports. Nous avons de plus en plus de retours de personnes dans la population qui éprouvent de vraies difficultés à se rendre à un rendez-vous chez le médecin, par exemple, ou à pouvoir honorer la mémoire des anciens qui nous ont quittés. Je pense que c'est une chance que nous avons sur la ville d'avoir ce genre de dispositif et il serait bon que l'on puisse le faire connaître à bon escient.

Monsieur le Maire : Merci, Gabriel. D'autres questions ou observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 8

Subvention exceptionnelle SOS MÉDITERRANÉE

Rapporteur : Soulé N'GAIDE

Monsieur le Maire : Nous changeons de registre, Monsieur N'GAIDE, une délibération importante pour notre équipe.

Monsieur Soulé N'GAIDE : Donc subvention exceptionnelle SOS Méditerranée. Comme l'a rappelé Monsieur le Maire, l'Orme à Moineaux est un cimetière, Gaza est aussi un cimetière et la mer Méditerranée en est un autre. Depuis 10 ans, selon l'organisation internationale pour les migrations, plus de 29 313 personnes ont péri noyées en tentant de traverser. Ces hommes, femmes et enfants qui risquent leur vie en quittant le continent africain le font en désespoir de cause pour échapper à la violence, à la persécution et à la pauvreté.

Fondée en 2015 à l'initiative de citoyens et citoyennes indignés face au drame des naufrages à répétition et grâce à une mobilisation exceptionnelle de la société civile, l'association SOS Méditerranée a contribué à secourir plus de 40 000 personnes en affrétant le navire Aquarius dès février 2016 puis l'Ocean Viking depuis avril 2019. La mission de SOS Méditerranée s'inscrit dans le cadre légal de l'obligation d'assistance à toute personne en détresse en mer et se fonde sur les traditionnelles valeurs de solidarité des gens de mer. Face à la gravité de la situation en Méditerranée, SOS Méditerranée répond à l'exigence morale d'une action humanitaire professionnelle en s'assignant comme objectifs de sauver, de protéger et de témoigner.

En tant que membre de la communauté humaine, nous avons une responsabilité morale envers nos semblables qui sont confrontés à des situations de détresse et de danger extrêmes. Le sauvetage en mer est une action humanitaire fondamentale qui reflète nos valeurs communes de compassion, de solidarité et de respect de la dignité humaine. Bien que notre commune puisse sembler éloignée des côtes méditerranéennes, le soutien à SOS Méditerranée aura un impact direct sur la vie de nombreuses personnes et contribuera à l'effort visant à sauver des vies humaines. En mettant en lumière les opérations de sauvetage récent et en soulignant l'importance vitale de l'assistance humanitaire en mer, cette délibération vise à fournir un soutien financier concret à SOS Méditerranée pour poursuivre ses activités.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la charte d'adhésion portant sur les valeurs, principes et engagements mutuels de la collectivité ;
- de décider d'octroyer une subvention exceptionnelle de 24 000 € à l'association, ce montant correspondant à une journée d'intervention en mer ;
- de dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2024.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Délibération importante, aussi pour se rendre compte de ce que représente une journée de sauvetage en mer en termes financiers structurels. Il faut se rappeler également que cela représente 1 € par habitant et que cela s'inscrit, je crois, pleinement dans la politique d'aide internationale que nous avons perpétuée toutes municipalités confondues. Je n'en dirai pas plus parce que Monsieur N'GAIDE a eu les mots justes. Chacun aura compris l'urgence de la situation. Tout à l'heure nous avons voulu par notre motion attirer l'attention de la communauté humaine sur le sort réservé aux Gazaouis, sachez également que pour rejoindre notre terre, chaque année des gens meurent en mer Méditerranée que nous avons plus souvent l'habitude d'associer aux vacances et aux bons moments plutôt qu'à cette réalité qui fait que des gens tentent sur les embarcations de fortune des traversées et qu'ils trouvent un sort funeste malheureusement.

Pas de questions, pas d'observations ? Je vous remercie.

Je vous propose de soumettre aux voix cette délibération. Des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie grandement pour ce vote unanime sur cette question et merci, Monsieur N'GAIDE, pour cette démarche.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Éducation et Enfance

Question n° 9

Modification du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires

Rapporteur : Hajer MOHSNI

Monsieur le Maire : Prochaine délibération, je vais passer la parole à ma voisine de ce soir pour la modification du règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires. Vous me permettez, chère Hajer, d'avoir un petit mot juste avant, pour faire une dédicace à quelqu'un qui se trouve juste

derrière moi à gauche, notre Directeur général adjoint en charge des questions du bien grandir, Monsieur FRAGA, sur la commune depuis 11 ans maintenant. Je voulais juste vous mettre à l'honneur, cher Gabriel, d'abord parce qu'à titre personnel j'ai eu vraiment plaisir à travailler avec vous, vous avez été non seulement extrêmement précieux dans la mission de service public rendu aux Ulissiens, mais aussi pour ma part dans votre loyauté vis-à-vis du service public et du public ulissien lors de la transmission de mandat municipal, entre celui de Madame MARHUENDA et le mien. C'était à titre personnel.

Je voulais vous dire aussi que nous sommes heureux pour vous de vous voir aborder un nouveau challenge, je crois que la ville des Ulis gardera toujours dans votre cœur une place bien spéciale. Sachez que l'on dit ici « Ulissien un jour, Ulissien pour toujours », donc vous restez et resterez pour toujours un Ulissien. Je voudrais vous redire que nous vous souhaitons le meilleur. J'ai aussi en tête que vous êtes un homme avec des qualités humaines certaines, j'espère que vous les mettrez à profit des autres collectivités pour lesquelles vous travaillerez. Merci pour votre engagement. Je ne dirai rien sur vos goûts footballistiques douteux parce que j'ai beaucoup d'estime pour vous et je sais que c'est réciproque. Nous avons toujours eu à cœur de ne pas mettre le football, même si c'est souvent un sujet de grande attention chez nous, au-devant de la scène. Un très grand merci, Gabriel, pour la qualité de votre travail.

Applaudissement des élus.

Madame Françoise MARHUENDA : Je voulais juste bien sûr m'associer à tout ce que tu viens de dire et remercier Gabriel. C'est vrai que nous avons très bien travaillé ensemble, nous avons bien rigolé aussi, j'ai d'excellents souvenirs. Merci encore pour tout, Gabriel.

Monsieur le Maire : C'est vrai qu'il n'a pas l'air comme ça, mais c'est un très bon agent. J'étais obligé de lui faire un tacle par l'arrière quand même une fois, sachant qu'avec les règles d'arbitrage aujourd'hui on ne sait pas trop si ça vaut un carton rouge ou pas. En tout cas, merci Monsieur FRAGA. Désolé, Madame MOHSNI, je vous ai rendu la tâche difficile, mais je voulais lui dire tout cela avant son départ dans une autre collectivité parce qu'il y a d'autres villes que Les Ulis qui ont besoin d'aide et notre Gabriel va se faire un plaisir de mettre tout son talent au service d'une autre collectivité que je ne citerai pas ici. Hajer.

Madame Hajer MOHSNI : Donc, nous modifions le règlement de fonctionnement des ALSH pour simplifier la procédure du périscolaire, tout ce qui est réservation de la restauration scolaire, des accueils du matin, des accueils du soir, des études.

Après plusieurs années d'ULIS +, nous avons fait le bilan et il s'est avéré que cette méthode ne fonctionne pas. En plus des inscriptions, les réservations que les parents faisaient sur le portail, chaque jour les enfants ou les parents d'école maternelle devaient dire à la maîtresse si l'enfant restait ou non sur le temps périscolaire. De façon administrative, on ne prenait que les chiffres réels qui nous étaient communiqués chaque jour pour faire des ajustements pour avoir le bon nombre de convives auprès du délégataire. Nous avons voulu faciliter cette situation et nous avons donc supprimé la réservation. Chaque jour, le pointage se fera par les enseignants et les enseignantes ou les ATSEM pour la partie maternelle, ce qui se fait aujourd'hui. Donc le portail ULIS + sera toujours ouvert pour pouvoir faire les inscriptions à l'année si les parents le souhaitent, mais il n'y aura plus de facturation, on facture au réel : on est inscrit, on vient, on mange. Ce gros changement sera aussi pour les délais de réservation et d'annulation pour les vacances qui sont réduits, ils passent de trois semaines à huit jours, un peu comme ce qui se passe déjà sur les ALSH pour le mercredi. Je vous

remercie vraiment beaucoup parce que c'est quelque chose qui nous tenait à cœur, ce double système qui n'avait pas lieu d'être. À partir du 2 mai, nous allons changer cela et faciliter la vie des parents.

Monsieur le Maire : Un beau boulot et en plus un grand merci au service public qui comme toujours a été très proactif et innovant. Vous allez me manquer, Gabriel. Des questions, des observations ? Je pense que là-dessus nous serons tous d'accord. Merci, Hajer. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Adoptée à l'unanimité. Merci pour tout.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Prévention et Accès au droit

Question n° 10

Rapport 2023 de la Commission communale pour l'accessibilité

Rapporteur : Gabriel LAUMOSNE

Monsieur le Maire : Monsieur LAUMOSNE, c'est l'heure du rapport 2023 de notre Commission communale pour l'accessibilité, je sais que vous allez faire ça avec brio. Un autre Gabriel talentueux.

Monsieur Gabriel LAUMOSNE : Je vais essayer, je vous remercie. Avant de parler de la Commission communale pour l'accessibilité, je ne résiste pas pour celles et ceux qui me connaissent à parler de l'éphéméride. Aujourd'hui, nous sommes le 2 avril et c'est la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme. Quand on parle des sujets de handicap, on pense souvent aux personnes en fauteuil roulant, mais on pense relativement peu à tous ces handicaps que l'on ne voit pas et qui sont pourtant bien présents dans nos sociétés, l'autisme en fait partie. Vous pourrez donc retrouver sur la place du marché de très beaux bandeaux qui ont été faits par notre municipalité en action coup de poing pour sensibiliser la population ulissienne au fait que l'autisme est une affaire qui nous concerne toutes et tous.

Ceci étant dit, voici le moment de la présentation du rapport annuel de la commission communale pour l'accessibilité. Vous le savez, cette Commission a pour objet de produire un rapport qui est présenté tous les ans en Conseil municipal. Cette année, la Commission communale pour l'accessibilité s'est réunie le 21 juin et le 15 novembre et nous avons enfin fini le travail de bilan du dernier plan d'adaptation qui avait été décidé en 2009 par notre belle municipalité. C'est-à-dire qu'en 2009, suite à la loi de 2005, la municipalité en place avait fait un plan d'adaptation de nos bâtiments communaux qui a tenu 10 ans. Suite à ces 10 ans, il a fallu en tirer le bilan pour pouvoir repartir sur quelque chose de neuf. L'année dernière nous avons établi le bilan sur tout ce qui était accessibilité aux structures culturelles et sportives. Cette année, nous nous sommes concentrés sur les groupes scolaires et je vais vous en dire quelques mots.

Tout d'abord, sur le plan d'action qui a été établi en 2009, il y a 41 % des travaux qui ont été effectués. On pourrait se dire que c'est quand même beaucoup, je trouve que l'on pourrait mieux faire et c'est toute l'ambition que nous avons pour les prochaines années que de mieux faire, bien sûr. Dans les choses qui ont été réussies par rapport à ce plan d'adaptation, nous avons bien réussi à adapter les places de parking pour les écoles, les cheminements pour y accéder et à rendre les

portails d'entrée accessibles. Je ne sais pas si vous vous souvenez, mais les portails d'entrée n'étaient pas toujours très adaptés au passage notamment de fauteuils roulants ou les sonnettes à l'entrée n'étaient pas totalement à la bonne hauteur. La plupart des travaux ont été faits de ce côté-là. Ce qui pêche sur les groupes scolaires c'est tout ce qui touche au bâti, aux bâtiments c'est-à-dire les portes, leur accessibilité, l'accessibilité des WC et la mise en place d'ascenseurs pour ne parler que des gros travaux structurels et pour lesquels, à part une démolition reconstruction, nous avons relativement peu de solutions. Ce rapport dresse un bilan de travaux qui ont été faits depuis 2009 dans les groupes scolaires et qui sont assez homogènes c'est-à-dire qu'il n'y a pas eu d'école privilégiée par rapport à une autre. Le taux de travaux est à peu près partout le même dans tous les groupes scolaires.

Maintenant que nous avons fait le bilan, il va falloir que l'on fasse un nouveau plan d'investissement dans les années à venir, un nouveau plan pluriannuel pour voir comment nous allons flécher nos évolutions de bâtiments publics pour les prochaines années.

Deux axes. Aux yeux de la loi, les plans d'adaptations communales et de mise en accessibilité sont collectifs c'est-à-dire concernent les établissements qui reçoivent du public, et orientés personnes PMR, type fauteuil. Nous allons essayer, dans la même veine que depuis le début de ce mandat, d'ouvrir toutes les portes de l'accessibilité en ne s'adressant pas qu'aux personnes en fauteuil roulant, mais en s'adressant à tous types de cheminements, à tous types de personnes qui ont des difficultés pour accéder à nos établissements publics. On pense bien sûr aux personnes en fauteuil roulant, on pense aussi aux personnes tout simplement qui ont peut-être des problèmes de vue et qui ont peut-être des freins pour franchir la porte de nos établissements publics, aux personnes en situation d'autisme comme on vient d'en parler et qui elles aussi présentent des difficultés à accéder à un certain nombre de nos services publics et pour lesquelles nous avons formé d'ailleurs beaucoup d'agents ces dernières années.

Et il ne faut pas se concentrer que sur les établissements recevant du public, nous avons eu une réunion la semaine dernière notamment avec Monsieur DA SILVA ici présent, le Directeur des services techniques, pour réfléchir aussi à l'aménagement urbain, comment nous envisageons l'urbanisme demain pour faire en sorte que des cheminements pour accéder à nos bâtiments, à nos espaces et à nos lieux de vie puissent être fléchés. Et on parle d'accessibilité collective, nous avons aussi une volonté forte dans notre municipalité d'aborder les questions d'accessibilité individuelle c'est-à-dire les questions qui concernent les personnes au premier chef sans rapport collectif, on peut penser à l'habitat par exemple. L'adaptation des habitats aujourd'hui est un enjeu crucial sur lequel porte clairement la quasi-totalité des retours que j'ai en tant qu'élus au handicap sur le sujet de la part des habitants. On peut parler d'accessibilité, pas seulement aux bâtiments publics, mais aussi aux politiques publiques tout court, aux politiques culturelles, aux politiques sportives, comment demain nous adaptons nos structures, comment nous travaillons avec nos partenaires pour que les personnes en situation de mobilité réduite puissent accéder à un sport, à de la culture. C'est un travail, c'est un chantier conséquent.

Voilà pour le rapport cette année. Nous en aurons un sûrement à présenter l'année prochaine avec l'étendue du plan d'investissement qu'il faudra que nous puissions mettre en place parce qu'aujourd'hui tout n'est pas fait. Je voudrais terminer sur trois points.

Un premier point qui concerne les injonctions de l'État relativement récurrentes à pouvoir mettre nos bâtiments publics en conformité au regard de la loi. L'État fixe de gros objectifs de ce côté-là, mais

comme bien souvent, il ne donne pas forcément les moyens aux collectivités qui en plus en ont de moins en moins. J'appelle vraiment à un sursaut de l'État sur le sujet pour que nous puissions réellement adapter nos locaux. On parlait des groupes scolaires dans le rapport, nous avons de plus en plus de demandes pour inclure des élèves en situation de handicap dans les écoles et c'est une belle chose, mais en fait il faut que l'on puisse les accueillir dignement dans les écoles c'est-à-dire avoir des toilettes adaptées, qu'ils puissent franchir les portes et aussi il faut avoir le personnel nécessaire, cela ne concerne pas le rapport à proprement parler.

Deuxième chose, j'en parle assez régulièrement à ce micro, c'est la question de la civilité des personnes en situation de handicap. Vous le savez, quand on parle de personnes en situation de handicap, dans les premières problématiques on pense souvent aux questions de santé, aux questions financières, mais les personnes en situation de handicap sont aussi des citoyens à part entière qui ont pleinement le droit de vote. Et le travail a déjà été mené jusqu'à présent pour que nous puissions adapter les bureaux de vote en réduisant les hauteurs des urnes, par exemple. Nous avons formé beaucoup d'agents pour qu'ils puissent accueillir des personnes en situation d'autisme. Tout cela pour vous rappeler que le 9 juin il y a quand même une élection européenne qui se profile et que la ville des Ulis fait ce qu'il faut pour mettre en place les conditions pour accueillir toutes les personnes qui veulent aller voter, personnes en situation de handicap comprises.

Et petite page de publicité parce que j'ai le micro, la prochaine Commission d'accessibilité est le 5 juin prochain dans cette salle à 19 heures. Ce n'est pas le jour de la fête de la musique cette année, nous avons fait un petit effort quand même. Ce sera l'occasion de faire la part belle aux associations parce que nous en recevrons un certain nombre qui viendront nous témoigner de leur réalité, des difficultés qu'elles rencontrent, mais aussi des avancées qu'elles permettent d'obtenir régulièrement du fait des liens que l'on tisse de plus en plus, et de commencer à anticiper un prochain plan d'investissement pour les prochaines années sur la ville. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Gabriel. Comme d'habitude, c'est très complet.

Madame Hajer MOHSNI : Évidemment, je voulais rejoindre ce que dit Gabriel sur la partie de la sensibilisation à l'autisme. Aujourd'hui, c'est pour cela que je suis habillée en bleu, le slogan est « Tous en bleu ». Je voulais informer aussi qu'aujourd'hui la situation des enfants autistes et des personnes de façon générale est de plus en plus grave. On se rend compte qu'il y a 10 % d'élèves qui n'ont pas de situation adaptée, je vais vous le dire aujourd'hui, c'est dramatique, je rejoins tout ce que dit Gabriel sur les écoles bien que nous ayons évolué avec la partie Courdimanche dans laquelle il y a un ascenseur adapté et la partie des Avelines avec également un ascenseur qui a été mis en place. Cela veut dire que sur tous les projets que nous menons dans les écoles, à chaque fois nous avons mis en place les éléments nécessaires pour pouvoir répondre à l'inclusion, tout simplement.

Madame Sarah JAUBERT : Bonsoir à tous. Vu que tu parlais de l'autisme, je voulais juste soulever le fait que pour ce qui concerne en particulier ces problématiques, on se rend compte que la prévalence de l'autisme est en augmentation forte. Évidemment il y a une notion de détection qui est peut-être plus importante, mais qui n'explique pas tout. On le voit notamment aux États-Unis avec une prévalence qui a totalement explosé sur les dernières dizaines d'années. On se rend compte que sur ce sujet du handicap, en tout cas pour ce handicap, il y a un facteur environnemental et qu'avoir une action globale sur la santé et sur l'environnement joue aussi sur cette problématique.

Monsieur le Maire : Très certainement. À chaque fois que je parle de PMR, personnes à mobilité réduite, n'oublions pas que nous pouvons tous être dans cette situation le jour où par exemple nous avons une jambe dans le plâtre après un match de foot avec Monsieur FRAGA ou d'autres. Ce sont des situations dans lesquelles on va avoir du mal à se déplacer et c'est là que l'on se rend compte que notre ville n'est pas forcément très bien adaptée. Je pense souvent à Martin qui me parle de la place du marché et de ses beaux pavés, mais qui est une vraie galère pour les gens qui ont des difficultés de déplacement. Effectivement, à chaque fois que l'on investit, il faut peut-être que l'on revoie pour être sûr que l'on fait bien un investissement pour tout le monde parce que c'est le but du service public et de l'investissement public.

D'autres interventions ? Je n'en vois pas.

Encore une fois c'est une prise d'acte, cher Gabriel. Nous vous proposons de prendre acte. Des votes contre ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Merci.

**Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la présente délibération :
À L'UNANIMITÉ.**

Ressources humaines

Question n° 11

Création de postes d'insertion - CUI PEC

Rapporteur : Délila M'HENNI

Monsieur le Maire : Madame M'HENNI, la création de postes d'insertion, les CUI PEC.

Madame Délila M'HENNI : Oui, il s'agit effectivement de la création de 5 postes d'insertion en contrat unique d'insertion PEC, Parcours Emploi Compétences. La ville des Ulis souhaite apporter son soutien et favoriser l'accès à l'emploi des publics éloignés du marché du travail. Dans ce cadre, la ville des Ulis propose la création de 5 postes en Parcours Emploi Compétences. Vous avez la liste des postes, je vais vous la redonner :

- 1 poste d'agent polyvalent de restauration pour les 3 Fourneaux en lien avec la PJJ et l'Éducation nationale ;
- 1 poste d'agent horticole pour les serres municipales ;
- 2 postes d'agents en charge des salles des fêtes en soutien lors des différentes manifestations donc en lien avec le service Vie de la cité ;
- 1 poste d'agent en charge du suivi technique et des projets musicaux.

Pour rappel, le PEC, Parcours Emploi Compétences, est un contrat de travail de droit privé d'une durée d'un an renouvelable six mois maximum, rémunéré au SMIC et financé par l'État. Dans un contexte de maîtrise budgétaire, ce type de contrat permet effectivement de renforcer les équipes dans les différents services de la collectivité et permet également au bénéficiaire d'acquérir de réelles compétences, d'avoir des mises en situation réelles et tout au long de son contrat de bénéficier d'un tuteur référent unique dans le cadre de son contrat de travail.

Il vous est demandé, Monsieur le Maire, d'autoriser la création des 5 postes et de signer toute convention et documents y afférents.

Monsieur le Maire : Des questions ou des observations ? Madame LE POUL.

Madame Annick LE POUL : Oui, par rapport à ce dispositif, je suis assez mitigée, pas sur le fond du dispositif qui est clair, nécessaire parce qu'on le voit, cela permet à des personnes éloignées de l'emploi soit de revenir vers l'emploi soit de mettre un pied à l'étrier. Sur le fond, c'est très bien, au contraire, et la collectivité aide aussi de cette façon le retour à l'emploi. Sur le dispositif, c'est plutôt bien. C'est plutôt sur les aides de l'État parce qu'en réalité l'État ne finance pas la totalité de ces postes, c'est un dispositif qui existe maintenant depuis plusieurs années et au fur et à mesure des années il y a quand même eu une érosion là encore du financement par l'État. En 2018, les anciens contrats aidés ont été modifiés en PEC, Parcours Emploi Compétences, comme tu l'as précisé Délila et les financements étaient déjà bien supérieurs. En 2021, si je reprends les taux, c'est un arrêté du préfet de région puisque ce sont les préfets de région qui définissent les taux pour leur bassin, leur région, et d'ailleurs le taux peut aller jusqu'à 95 % de financement. Chaque préfet de région décide du taux en fonction des besoins spécifiques du bassin d'emploi. Effectivement nous sommes en Île-de-France, mais il y a aussi des problèmes d'emploi et aussi beaucoup de personnes qui sont dans des difficultés pour accéder à l'emploi. On pourrait donc aller jusqu'à 95 %, ce qui n'est pas le cas. Aujourd'hui pour les personnes qui sont en contrat sur la ville, nous touchons 40 % sur 10 mois et même pas sur 12. Ensuite, quand je regarde un petit peu, par exemple les PEC de droit commun, en 2021 c'était 60 % du SMIC, les PEC jeunes c'était 65 % du SMIC sur 12 mois et pas sur 10 et si on prend les personnes dans les QPV c'était 80 % du SMIC sur 12 mois. On voit qu'aujourd'hui on est à beaucoup moins, là encore il y a une érosion et une baisse des financements de la part de l'État, même si bien sûr ce dispositif est bien sur le fond.

Madame Délila M'HENNI : Si je peux me permettre, je pense que de toute façon on le sait et on est parti je ne sais pas pour combien d'années, que ce soit au sein des collectivités ou ailleurs, pour des restrictions budgétaires de la part du gouvernement. Je pense que nous n'aurons plus beaucoup d'argent à un moment ou à un autre, mais sur ce contrat Parcours Emploi Compétences, au-delà du contrat de travail qui permet cette démarche d'insertion, il faut capitaliser sur tout ce dont la personne peut bénéficier c'est-à-dire une entrée en formation, un accompagnement sur mesure. Il faut savoir qu'après le contrat de travail, l'employeur est tenu de sécuriser le parcours sur une durée de six mois, il faut penser à cela aussi.

Monsieur le Maire : Merci, Mesdames. Monsieur CASSINARI.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Dans la continuité de ce que vient de dire Délila, je redirai ce que j'ai dit le 26 février au Comité social territorial c'est-à-dire que nous avons aussi l'obligation, morale au moins, de la part de la collectivité d'avoir un retour sur ce que sont devenus ceux qui sont passés par ce dispositif. Je pense que comme tous les dispositifs il a ses avantages et ses limites et je crois que nous avons besoin de les mesurer et de regarder comment on peut accompagner tout cela.

Monsieur le Maire : Tout à fait, cela avait fait l'objet d'une discussion avec les représentants syndicaux au CST, merci beaucoup. D'autres questions, d'autres observations ? Je n'en vois pas. Je sou mets aux voix. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 12

Création de postes d'apprentis pour la rentrée 2024

Rapporteur : Délila M'HENNI

Monsieur le Maire : Madame M'HENNI, vous gardez la parole, toujours sur les questions d'emploi.

Madame Délila M'HENNI : Donc la ville des Ulis souhaite continuer à développer l'apprentissage au sein de la commune. En effet, en recrutant des apprentis, la ville des Ulis poursuit son engagement auprès des jeunes et plus généralement son action en matière d'intégration et d'insertion professionnelle. L'apprentissage représente une opportunité pour les jeunes de développer des compétences professionnelles et d'acquérir de l'expérience. Dans un contexte de maîtrise de la masse salariale et d'optimisation des organisations, l'apprentissage constitue également un levier pour soutenir les agents et mener à bien l'ensemble des projets sur la ville des Ulis. Cela permet aussi des renforts de différents services. Pour ce faire, pour l'année 2024, il est envisagé la création de 21 postes en apprentissage avec les différentes directions et services mentionnés sur la délibération, je vous laisserai en prendre connaissance.

Il est demandé au Maire d'autoriser la signature de la convention et de tout document y afférent.

Monsieur le Maire : Merci, Madame M'HENNI. Effectivement comme vous l'avez rappelé, cela touche à peu près tous les domaines, la communication, la fabrique citoyenne, les sports et loisirs, le centre de santé, la petite enfance, le scolaire, la restauration, etc. Cela concerne l'ensemble du panel des services publics municipaux, ce qui permet de découvrir dans le cadre de son apprentissage la qualité des métiers du service public et d'effectuer son apprentissage. C'est une délibération qui revient souvent. D'autres interventions ?

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Sports et loisirs

Question n° 13

Contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association Club Omnisports des Ulis - sections Football, Kung fu, Basket ball, Escrime et Sport santé - année 2024

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Monsieur MENSAH, vous prenez la parole. Une grande délibération sur le contrat d'objectifs et attribution d'une subvention au COU sur plusieurs sections, je vous laisse la parole.

Monsieur Koko MENSAH : Merci, bonsoir. Les contrats d'objectifs d'aujourd'hui concernent des contrats d'objectifs pour quelques associations sportives de la ville des Ulis. Comme vous le savez, le contrat d'objectifs fixe les orientations politiques, sportives pour une période donnée et définit les modalités de mise en œuvre de ces orientations. C'est pour cela que cette année quelques sections du club omnisports des Ulis ont demandé à signer un contrat d'objectifs avec la ville des Ulis. L'association Club omnisports des Ulis fondée en 1977 regroupe 29 sections et compte

4 022 adhérents. L'association a déjà bénéficié du soutien de la ville au travers d'aides en fonctionnement et d'aides aux projets qui ont permis au Club Omnisports des Ulis et à ses sections de :

- former ses arbitres et son encadrement ;
- accentuer son action en direction de la jeunesse ;
- accentuer son action en direction des QPV ;
- maintenir la labellisation de ses écoles de sport ;
- développer des actions en direction de la santé ;
- développer les pratiques d'éveil, de loisirs et de compétitions ;
- développer la citoyenneté...

Pour l'année 2024, le Club Omnisports des Ulis sollicite à nouveau le soutien de la ville pour les sections suivantes :

- le COU football demande une attribution de 18 000 € avec 3 000 € fléchés pour l'équipe féminine.
- le COU basket demande une subvention de 2 500 € pour la formation des éducateurs et pour développer les stages pendant les vacances.
- le kung-fu demande une subvention de 800 €.
- le sport santé demande 12 000 €.
- l'escrime demande 3 000 €.

Ces projets s'inscrivent dans le cadre général des relations contractuelles arrêtées chaque année par convention passée entre le Club Omnisports des Ulis et la ville des Ulis. Dans ce cadre, il convient de signer les conventions d'objectifs avec le Club Omnisports des Ulis et ses sections concernées, définissant ainsi l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir décider de l'attribution d'une subvention d'un montant de 36 300 € pour l'année 2024 au Club Omnisports des Ulis et ses sections pour leur projet de développement. Ce soir, je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs correspondantes avec le club omnisports des Ulis et les sections concernées.

Monsieur le Maire : Peut-être que cela vous dirait qu'il fasse la délibération d'après qui n'est pas pour une section du COU. Cher Koko, tu peux poursuivre avec le contrat d'objectifs et la subvention pour le Futsal parce qu'il y a des gens qui jouent au foot en salle, c'est terrible.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 14

Contrat d'objectifs et attribution d'une subvention à l'association ULIS FUTSAL - année 2024

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur Koko MENSAH : D'accord. Alors ULIS FUTSAL est une association qui a été créée en 2001 et par son action l'association ULIS FUTSAL entend œuvrer à la transmission de valeurs citoyennes véhiculées par le sport, telles que le savoir-vivre en groupe, la solidarité, la loyauté.

Elle vise principalement à :

- accentuer son action en direction de la jeunesse ;
- accentuer son action en direction des QPV ;
- développer les pratiques d'éveil, de loisirs et de compétitions ;
- développer la citoyenneté.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention d'objectifs avec l'association ULIS FUTSAL, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

C'est pour cela que je demande au maire et à l'ensemble de la municipalité :

- d'octroyer une subvention de 2 500 € pour l'année 2024 ;
- d'autoriser le Maire à signer une convention d'objectifs pour l'année 2024.

Monsieur le Maire : Merci, monsieur MENSAH. Des questions ou des observations ?

Je vous propose de voter les deux délibérations puisque je suppose que ce sera le même vote. Merci, Koko. Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptées à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 15

Subvention exceptionnelle à l'Association Sportive du collège de Mondétour

Rapporteur : Koko MENSAH

Monsieur le Maire : Je voulais vous enlever la parole alors que vous allez aider l'Association Sportive de Mondétour. Je crois d'ailleurs que cela a déjà eu lieu si je ne dis pas de bêtises, ils ont fini...

Monsieur Koko MENSAH : 18^e et ils ont battu leur record de points. L'Association Sportive du collège de Mondétour demande une aide exceptionnelle parce qu'ils sont qualifiés pour les championnats de France. Cette compétition a eu lieu du 26 au 28 mars et ils ont terminé 18^e en battant leur record de points. C'est pour cela qu'ils ont demandé une aide exceptionnelle à la ville des Ulis de 800 €, pour pouvoir faire ce voyage dans le cadre du championnat national. C'est une compétition de natation, ils demandent une aide exceptionnelle de 800 € à la ville pour pouvoir pratiquer cette compétition.

Monsieur le Maire : Merci, Koko. Félicitations, ils ont fait une excellente compétition. J'ai croisé leurs professeurs récemment et ils étaient particulièrement fiers des résultats obtenus. Je leur ai dit que 18^e c'était bien, mais que l'année prochaine on attendait qu'ils soient premiers. Plus globalement à l'échelle nationale c'est quand même remarquable donc félicitations. Des questions ou des observations sur le sujet ? Je suppose que non.

Des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Urbanisme, Foncier et Développement économique

Question n° 16

Approbation de la modification de droit commun n°3 du PLU

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Les deux dernières délibérations sont l'apanage de Monsieur CASSINARI. La première concerne une modification de notre droit commun au PLU.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Il s'agit effectivement de la modification n°3 du plan local d'urbanisme qui concerne la reconstruction démolition du foyer ADOMA, destruction du foyer ADOMA qui était pratiquement le seul cas d'habitat indigne de cette commune. C'est une affaire qui a occupé les municipalités successives pendant très longtemps et nous avons enfin décidé de mettre un terme à cette situation indigne. À ce propos, je ne peux pas m'empêcher de regretter le manque de solidarité des communes voisines. Cela dit, j'en resterai là sur l'aspect politique et j'en reviens à l'aspect technique. Il s'agit de modifier uniquement le règlement d'urbanisme sur la parcelle UBd qui concerne l'emprise actuelle d'ADOMA. Les modifications concernent essentiellement la hauteur du bâtiment autorisée et nous permettrons ainsi effectivement de construire des bâtiments en R+5 et R+6 contre la situation actuelle à 6 étages, et la démolition de la dalle actuellement derrière la résidence ADOMA.

C'est un point important, nous en profitons également pour mettre sur l'ensemble de la zone UB la réglementation en conformité avec la réglementation nationale concernant les vélos, c'est un petit point annexe. L'essentiel étant de permettre cette construction d'une nouvelle résidence qui sera une résidence sociale et qui permettra de mettre un terme à cette situation indigne depuis des années et de partir sur de nouvelles bases.

Il vous est demandé :

- d'approuver la modification n°3 du PLU de la commune des Ulis telle qu'annexée à la présente délibération ;

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette procédure.

Cette délibération sera transmise à la préfecture et sera publiée sur le portail national de l'urbanisme. Le dossier de modification est tenu à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme sur le site de la ville.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur CASSINARI. Il est bien clair que nous n'oublierons pas de remercier le reste du territoire le jour de la pose de la dernière pierre, à notre façon, parce que l'on ne peut que regretter une fois de plus que dans ce cas de figure on se soit trouvé bien seuls. Il est clair que la situation n'est plus tenable et je pense que nous arrivons au bout d'un long processus et d'une longue négociation, que l'État ne semble pas disposé à taper du poing sur la table pour être clair et qu'il est de bon ton de trouver une solution. Évidemment, cela ne sera pas sans, je l'espère, un retour lorsque nous aurons à demander des choses à l'État ou à la Communauté. J'espère qu'ils prendront note que lorsque nous avons tendu la main, nous avons trouvé feuille morte comme dirait l'autre. Annick.

Madame Annick LE POUL : Oui, merci Lodovico, pour cette introduction par le PLU. C'était pour rappeler aussi qu'il y a trois ans jour pour jour, merci à Facebook pour le rappel d'ailleurs, le 2 avril 2021 nous étions ici dans cette même salle avec CDC ADOMA pour les premiers échanges sur le sujet. On voit bien que c'est un long processus parce qu'il y avait le financement, plein de choses, le travail avec la préfecture et les projets sociaux. Tout cela a pris du temps et on voit que trois ans après nous en arrivons à une première pierre administrative, on va dire, sur ce dossier.

Normalement, nous devrions voir les premiers coups de pioche à l'automne pour la démolition du parking, etc. Cela commence à devenir concret pour les résidents et dans le même temps nous allons continuer le travail de concertation avec les résidents et les riverains, etc.

Monsieur le Maire : Bien sûr, Monsieur NGAIDE qui a été particulièrement impliqué dans cette démarche.

Monsieur Soulé NGAIDE : La politique c'est de rendre possible ce qui est nécessaire. Pour nous il était nécessaire de faire ce travail, c'est pour cela que pendant trois ans effectivement nous nous sommes retroussé les manches pour enlever tous les *impedimenta*, tout ce qui nous empêchait d'avancer. Je pense effectivement que l'on peut vraiment féliciter cette majorité d'avoir fait ce travail.

Monsieur le Maire : J'associe bien entendu l'ensemble des municipalités qui se sont succédé et qui ont eu à cœur de porter ce projet, toutes tendances confondues, en expliquant qu'il n'était pas normal de rester dans cette situation. Il se trouve que l'on aboutit à quelque chose qui, je le crois, atteint notre objectif premier, il faut savoir prioriser, à savoir en finir avec cet habitat indigne. Des questions ou des observations ? Je n'en vois pas, je vous remercie.

Je soumetts aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adoptée, et c'est à noter, à l'unanimité. Merci beaucoup.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Question n° 17

Bilan de la concertation inscrite dans le projet de l'Opération d'Aménagement et de Programmation de Courtaboeuf

Rapporteur : Lodovico CASSINARI

Monsieur le Maire : Et nous finissons par le meilleur d'entre nous, Monsieur CASSINARI toujours, c'est sur Courtabœuf.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Donc là il s'agit de Courtabœuf. Le projet qui est porté à la fois par la CPS et les trois communes Courtabœuf, Les Ulis en premier lieu bien sûr, mais aussi nos amis de Villebon et Villejust est de coordonner, d'améliorer et d'unifier tout ce qui est droit d'urbanisme sur l'ensemble des trois communes de Courtabœuf. C'est un peu plus complexe parce que cela correspond à une parcelle un peu plus importante en termes de surface que celle du foyer ADOMA actuel. La procédure est donc un peu plus longue. Aujourd'hui nous en sommes à une étape qui est le bilan de la concertation préalable. Une fois ce bilan de la concertation préalable approuvé par les trois communes, nous pourrons nous engager dans la mise en œuvre de l'opération d'aménagement et de programmation et effectivement il y aura à ce moment-là une enquête publique pour se prononcer sur les modifications du PLU envisagées. L'objectif étant d'unifier et de rénover de façon concertée ce beau parc d'activités de Courtabœuf.

Je crois que là aussi, c'est un travail qui a été commencé il y a longtemps et on commence à en voir le bout au moins du point de vue administratif.

Monsieur le Maire : Merci, Lodovico. Cela soulève l'enthousiasme des foules et pourtant c'est extrêmement important. Des demandes d'intervention sur le sujet ? Je n'en dirai pas plus, j'ai

d'ailleurs eu l'occasion de m'exprimer pas mal sur ce projet, nous y reviendrons de toute façon au moment de la modification PLU et je pense que nous attendons pas mal de choses de la part de l'agglomération en termes de pilotage de notre beau parc d'activités.

Des votes contre ? Des abstentions ? Adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la présente délibération : À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour est épuisé, je suspends la séance.

La séance est suspendue de 21h33 à 21h33.

Monsieur le Maire : Je reprends la séance et je vais peut-être vous donner deux ou trois informations. Vous avez vu qu'il y a du mouvement sur l'aire foraine. Annick, nous avons une bonne nouvelle.

Madame Annick LE POUL : Bien sûr, nous avons une bonne nouvelle, c'est le retour de la fête foraine pour sa troisième édition. Elle revient avec plus de manèges, renouvelée, pour les vacances de printemps du 5 avril au 14 avril. On s'y retrouvera tous.

Monsieur le Maire : Donc cela commence vendredi comme d'habitude. Il y a une tarification spéciale, je crois.

Madame Annick LE POUL : Je n'ai pas les informations sur la tarification. Je sais qu'il y a des jours avec des tarifs spéciaux.

Monsieur le Maire : Cela va être les vacances scolaires, donc il y a la fête foraine évidemment et nous finissons par la Foire à tout qui a lieu le 14 avril, la brocante des Ulis.

Monsieur Soulé NGAIDE : Clovis, j'ai aussi une information. Pour la première fois, la ville des Ulis va participer à l'organisation de la journée internationale des Roms. Nous le savons tous, c'est une population qui est assez discriminée.

Monsieur le Maire : Énormément discriminée.

Monsieur Soulé NGAIDE : Énormément discriminée et comme nous sommes une ville qui essayons de lutter par tous les moyens contre toutes les discriminations, nous avons accueilli cette manifestation. Si vous êtes là le lundi 8 après-midi, vous êtes les bienvenus sur la place de la liberté.

Monsieur le Maire : Un grand merci. Lodovico.

Monsieur Lodovico CASSINARI : Juste un petit complément, Soulé, l'intitulé de cette manifestation, c'est « À la rencontre de l'autre. »

Monsieur le Maire : Merci Lodovico. Je disais que vous pourrez souhaiter un bon anniversaire à Monsieur BOURADA demain si vous le croisez. Et je redis en clôturant la séance un grand merci à Gabriel FRAGA qui a vécu son dernier Conseil municipal aux Ulis, mais je sais qu'il reviendra nous voir dans le public avec grand plaisir. Merci, Gabriel, merci beaucoup.

Bonne soirée à tous, merci de votre attention et de votre présence ce soir.

La séance est levée à 21h36.

Madame Hajer MOHSNI, 5^{ème} adjointe chargée du Bien grandir et du Pétiscolaire; désignée secrétaire de séance, approuve le procès-verbal :

Signature :

Les Ulis, le : 27 juin 2024



Le Maire des Ulis,

Clovis CASSAN

